



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26235
4 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 AOUT 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration diffusée par le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration susmentionnée comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères
de la République azerbaïdjanaise

Le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise se voit dans la nécessité d'élever une vigoureuse protestation devant les agissements du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie et de ses représentants à l'étranger, en particulier de la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'ONU, qui, en violation grossière des normes généralement reconnues régissant les relations internationales et des principes et règles suivis par les organisations internationales, diffusent des déclarations et des appels fabriqués de toutes pièces à Erevan au nom de la prétendue "République du Haut-Karabakh", une entité non existante.

Le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères exprime l'inquiétude et l'indignation qu'il éprouve en constatant que la déclaration distribuée le 23 juillet 1993 par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'ONU au nom d'un certain K. Babourian, qui s'est proclamé "Président du Présidium du Parlement du Haut-Karabakh", vise, comme d'ailleurs tous les autres documents distribués par la République d'Arménie, à désinformer la communauté internationale, l'ONU et cet organe de poids qu'est le Conseil de sécurité.

Le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères compte que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité répondront comme il se doit à ces manoeuvres "diplomatiques" d'Erevan qui font un usage abusif des bons offices du Secrétariat de l'ONU. Cela dit, le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères se voit obligé de faire la lumière sur la situation effective et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les contradictions flagrantes que l'on constate entre les insinuations arméniennes et les faits tels qu'ils sont.

Il suffit de noter la date des déclarations de la partie arménienne faisant état de prétendues "opérations militaires offensives menées par l'Azerbaïdjan aux frontières orientales de la République du Haut-Karabakh" et d'examiner les faits tels qu'ils ont eu réellement lieu à la date de ces mêmes déclarations, pour être édifié et convaincu du caractère mensonger de la propagande arménienne. Il en a été ainsi en mai 1992, lorsque, au moment même de l'occupation des districts de Chouchine et de Latchine en République azerbaïdjanaise, les médias arméniens proclamaient à tout vent qu'une menace pesait sur la sécurité de la population "pacifique" de Khankendi; il en a été ainsi en décembre 1992 lorsque, alors même que les forces armées arméniennes envahissaient les districts azerbaïdjanais de Zanguélan, Koubatline et Djebraïl et occupaient 15 villages, l'Arménie demandait à la communauté internationale d'arrêter l'attaque azerbaïdjanaise contre le district arménien de Goris; il en a été ainsi en mars 1993 alors que, au moment de l'occupation du district azerbaïdjanais de Kelbadjar, Erevan s'efforçait obstinément de convaincre le monde que la partie azerbaïdjanaise était responsable de l'intensification du conflit. Sans s'embarrasser d'originalité, le Ministère arménien des affaires étrangères continue à agir dans la même ligne. Dès le 12 juin, Erevan diffusait des déclarations concernant "les préparatifs d'une offensive azerbaïdjanaise sur

/...

Askeran". Et en réalité, peu de temps après, les forces arméniennes procédaient à une attaque de grande envergure sur le district azerbaïdjanais d'Agdam, qui se compose de 123 agglomérations et compte 178 000 habitants, dont 20 000 réfugiés provenant d'autres districts azerbaïdjanais occupés. A la suite de cette offensive, la ville d'Agdam et 49 villages ont été occupés, et près de 200 civils ont été tués ou blessés. On atteint maintenant le chiffre de 160 000 réfugiés. L'assaut contre Agdam a mobilisé le IIe corps d'armée de l'armée arménienne et des forces d'appoint transférées d'Arménie et de la zone occupée de Kelbadjar.

Tels sont les faits réels qui exigent du Conseil de sécurité de l'ONU l'examen qu'ils méritent et une réponse appropriée.
